

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 50
» 2 ^e page	4 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le désarmement à Genève. — Le problème du chômage dans le monde domine toute la politique. — Menace et réplique victorieuse.

La commission internationale qui prépare à Genève le projet de désarmement travaille au milieu d'une Europe inquiète et troublée dont l'état d'esprit est aussi peu favorable que possible au succès de l'œuvre entreprise.

Nous sommes loin de l'atmosphère morale que suppose l'article 8 du Pacte de la Société des Nations en vertu duquel opère la commission, et qui dit :

« Les membres de la Société des Nations reconnaissent que le maintien de la paix exige la réduction des armements nationaux compatibles avec la sécurité nationale et avec l'exécution des obligations internationales imposées par une action commune. »

Ce texte est très clair. Il implique que la condition nécessaire à la réduction des armements, c'est d'abord, la sécurité nationale. Toute la thèse que la France défend depuis dix ans à Genève se trouve par avance contenue dans le pacte constitutif de la Société des Nations.

En effet, c'est une chimère d'espérer qu'on amènera une nation à désarmer si elle se sent ou, seulement, se croit menacée. Et ce dangereux personnage de Mussolini a encore augmenté l'impression d'insécurité en réclamant la révision des traités.

M. Paul-Boncour s'écriait, l'autre jour : « Verbiage sentimental que de crier la paix sans organiser celle-ci. L'organisme international existe ; c'est la Société des Nations ; mais il est dépourvu de tout moyen d'action. Il s'agit de lui en fournir. Comme l'autre répétait : « Il faut détruire Carthage », je répéterai, sans cesse : « Force armée internationale » qui seule permettra les désarmements nationaux. »

Oui. Seulement on sait l'opposition que rencontre cette proposition en Angleterre et en Amérique. Or, il n'est pas possible d'organiser sans elles, cette force armée internationale que Paul-Boncour, après Léon Bourgeois, considère comme indispensable au fonctionnement de la Société des Nations.

Alors ? Eh ! bien, en attendant, il faut maintenir le recours à l'arbitrage en cas de conflit et travailler à l'apaisement des esprits qui rendra possible le rapprochement des deux grandes nations continentales sans qu'il y en fondera rien de solide en Europe.

Les vrais patriotes ne sont pas ceux qui excitent les haines. Et ils ont bien du mérite, en ce moment-ci, à conserver leur foi dans le succès final. Mais comme disait l'autre, c'est la nuit qu'il est beau de croire à la lumière !

Partout, dans le monde, le chômage prend des allures catastrophiques, et il est exploité comme on peut le penser par les nationalistes qui s'efforcent d'exaspérer les passions et d'exploiter la misère des peuples en vue de leur idéal sanglant.

En Allemagne la propagande hitlérienne veut faire croire que ce chômage est dû au plan Young et qu'il disparaîtrait avec celui-ci. Les journaux démocrates combattent cette idée et le Berliner Tageblatt brosse à ce sujet le tableau suivant de la situation internationale :

« De juin 1929 à juin 1930, le nombre des chômeurs aux Etats-Unis est monté de 2 à 5 millions. Aujourd'hui on estime le nombre des chômeurs de 6 à 8 millions, ce qui, en tenant compte de la population américaine, équivaut sensiblement au chiffre allemand. »

« En Angleterre, le nombre des chômeurs dépassait deux millions en octobre ; il a doublé depuis l'an dernier et la proportion est au moins égale à celle de l'Allemagne. »

« En Italie, le nombre des chômeurs dépasse 1 million 250.000. Dans le monde entier, il a augmenté d'environ 6 millions depuis juin 1929. »

La France a la chance de ne pas figurer dans cette funèbre statistique de misère et de douleurs. Et cela, entre autres choses, lui vaut d'être entourée dans le monde d'un cercle hérissé de jalousies haineuses et de sournoises hostilités.

Notre malheur ne diminuerait pas celui des autres, mais il paraît bien qu'ils souffrent davantage de nous savoir heureux.

Le gouvernement français a pris des mesures pour nous défendre contre le « dumping » soviétique. Sur quoi le gouvernement de Moscou a délégué son ambassadeur à Paris, avec mission de menacer la France de représailles si ces mesures n'étaient pas rapportées.

La première représaille consisterait à ordonner qu'il ne soit plus effectué aucun achat en France pour le compte de la Russie.

A quoi il fut répondu à l'ambassadeur des Soviets : — Très bien ! Mais si vous rompez les relations commerciales, vous n'aurez plus besoin d'entretenir à Paris votre Représentation économique. Il faudra donc la rappeler.

Cette réponse a suffi, paraît-il, pour que la menace soit retirée. Les Soviets tiennent donc bien à avoir en France des représentants commerciaux !

E. L.

UN PETIT MOT D'ECRIT

AH ! CE CHIFFRE 43!...

L'administration municipale londonienne vient de prendre une initiative hardie. Elle a en effet décidé de ne plus admettre à l'avenir qu'une maison soit désignée sous le numéro 12 bis, comme le demandait presque tous les propriétaires pour éviter à leur incombance de porter le numéro 13. Tout récemment, une maison illustre dans l'histoire londonienne, sise à Berkeley Square, et qui, pendant un siècle, avait pu conjurer le mauvais sort en arborant le numéro 12 bis, a été obligée, par ordre administratif, de prendre le numéro 13, ce qui l'a exposée aux plus mauvaises aventures.

Puis-ant à part la chose a un côté irréfutablement véridique. Tous les marchands d'immeubles de la grande cité de londonienne vous demanderont, pour peu que vous le leur demandiez, que les maisons portant le numéro 13 sont ou bien totalement invendables, ou bien tellement dépréciées que, pour trouver preneur, il faut consentir sur leur prix un énorme rabais : car il y a, paraît-il, un nombre énorme de cas, facilement contrôlables, dans lesquels des habitants de ces maisons maudites sont morts...

Croyez que je me rends fort bien compte de l'énormité de ce que je viens d'écrire là : en matière de lapalissade, il est difficile, évidemment, de faire mieux. Mais les esprits forts auront beau ruer la superstition, la superstition ne s'en portera pas plus mal étant éternelle, et aussi profonde que la bête humaine. Aux sceptiques, on répondra toujours qu'il faut bien qu'il y ait du vrai dans les pratiques superstitieuses, « car autrement, n'est-ce pas, il n'y aurait pas des millions et des millions de gens, répandus sur toute la surface du globe, pour y croire ? » Et, ma foi, que diable voulez-vous objecter à cet argument péremptoire ?

D'ailleurs, les faits sont là. Un jour que Voltaire arrivait pour dîner chez une de ses amies, celle-ci s'écria : « Mon Dieu, monsieur, vous êtes le treizième. Cela ne vous fait-il pas peur ? » « Si, madame, répliqua Voltaire, j'ai peur... que vous n'ayez fait à dîner pour douze ». Ce mécréant de Voltaire, il est vrai, ne tomba pas mort sur le coup, mais bientôt après, il fut enfermé à la Bastille, sur l'ordre du Régent. Ce qui prouve, clair comme le jour, qu'il ne faut pas rire du chiffre 13, chiffre extrêmement sournois, comme vous venez de le voir, et dont la spécialité consiste à ne frapper ses victimes qu'après une période d'attente plus ou moins longue...

Il faut espérer que la municipalité de Londres se rendra à la raison et à l'évidence et qu'elle y regardera à deux fois avant de s'en prendre à une croyance populaire aussi répandue. Pour le moment, le premier résultat de son coup de surprise a été de provoquer un flot de réclamations, dont la plupart prononcent non pas des quartiers populaires, comme on pourrait le penser, mais bien du quartier aristocratique, et que l'on pourrait croire éclairé, de West-End.

Jusqu'à présent, l'administration municipale a opposé une fin de non-recevoir absolue à ces requêtes. On peut toutefois imaginer que, dès que de nouvelles élections seront en vue, elle se montrera moins intransigente...

Informations

A la Chambre

Dans la séance de jeudi, après-midi, la Chambre a continué la discussion du projet de loi concernant le programme d'outillage national.

M. Chabrun soutient un contre-projet tendant à ouvrir un crédit d'un milliard pour l'exécution de divers travaux.

M. Bedouce soutient un contre-projet tendant à créer une caisse d'avances pour le perfectionnement de l'outillage national. Cette caisse pourrait atteindre 40 milliards.

La discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

Au Sénat

Le sénat discute le projet de loi concernant la répression de la fraude dans le commerce des beurres et la fabrication de la margarine.

M. Roustan, rapporteur, donne lecture du projet qui est soutenu par le ministre de l'Agriculture. Le projet est adopté.

Le Sénat discute ensuite le projet de loi portant modification de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés.

La discussion est ajournée.

L'élection de M. Cabart-Danneville, élu sénateur de la Manche est validée.

Le budget de 1931

La commission des finances de la Chambre a poursuivi jeudi, sous la présidence de M. Malvy, l'examen du budget des dépenses de 1931.

Elle a voté sans modifications notables les crédits concernant les services pénitentiaires.

Le krach Oustric

Trois informations sont ouvertes contre le financier Oustric qui est inculpé d'abus de confiance.

C'est une vaste affaire judiciaire qui commence. Des complications seront mises à jour. On pense que le record des chiffres connus jusqu'ici dans ce genre de poursuites sera battu, puisque les pertes subies par le financier, avec l'argent des autres, atteindraient le total astronomique de un milliard quatre cent millions de francs.

L'information a été confiée à M. Bracke, juge d'instruction, magistrat pondéré et précis, ennemi des inutiles scandales et des mesures de faiblesse. On peut être assuré que ses décisions seront rapides et motivées.

Hommage à la France

Le Conseil municipal de Belgrade a décidé de donner le nom de « rue de Paris » à une des principales artères de la capitale dénommée jusqu'ici « rue Couronne-du-roi-Michel ».

C'est en bordure de la rue de Paris que se trouve le parc de Klagmedant et le nouvel hôtel de la légation de France.

Du blé russe en France

Le vapeur italien Dalmazia, venant d'un port de la mer Noire, a déchargé à Saint-Nazaire 3.000 kilos de blé. Il venait de la Rochelle, où il en avait livré 4.000 et il part pour Le Havre où il va laisser le reste, soit 3.000 kilos.

Aucune consignation n'existant qui permette de ne pas décharger le blé venant de Russie, c'est donc 10.000 kilos de blé qui sont jetés par les soviets sur notre marché, à des prix très bas, inférieurs aux cours moyens du blé, mais supérieurs cependant aux prix payés aux paysans russes, à qui ils ont été achetés de force et par réquisition.

En Espagne

Le travail a repris, sauf dans les transports et dans les imprimeries où existent des demandes particulières.

La ville présente son aspect normal, mais la circulation des taxis et des camions est très restreinte.

Au moment où les tramways sortaient de leurs dépôts, une échouffourée s'est produite ; des coups de feu ont été tirés et deux personnes ont été blessées peu grièvement.

En Italie

Le Conseil des ministres a adopté un projet de loi présenté par le ministre de la guerre qui rend obligatoire la préparation militaire pour tout citoyen à partir du 1^{er} octobre de l'année dans laquelle il atteint l'âge de 18 ans.

En Allemagne

Dans la nuit de mardi à mercredi, plusieurs membres de l'Association républicaine « Bannière d'Empire » ont été attaqués par une quinzaine de socialistes nationalistes armés. Quatre républicains ont été blessés.

En Angleterre

Selon le « Daily Herald », le comité chargé, en 1929, d'étudier les raisons qui militent pour ou contre l'abolition de la peine capitale, publiera son rapport prochainement. Il y sera proposé d'accorder, à titre d'essai, pendant cinq ans, au ministre de l'Intérieur, le droit de commuer la peine de mort pour tout criminel condamné par les tribunaux civils en temps de paix.

Il est recommandé, en outre qu'aucun criminel âgé de moins de 21 ans ne soit condamné à mort.

Dans les Indes

Des délégués indiens à la conférence de la Table Ronde envisagent actuellement la conclusion d'une convention indo-musulmane dont l'objet serait de déterminer dans quelle proportion chacune des deux parties pourrait être représentée, tant dans les Parlements provinciaux qu'au Parlement central et même dans les diverses charges officielles.

Au Brésil

On mande de Rio-de-Janeiro à « L'Associated-Press », que le président Vargas a signé un décret aux termes duquel une somme d'environ douze millions cinq cent mille francs, qui avait été réquisitionnée pendant la révolution, sera rendue aux banques.

EN PEU DE MOTS.

— On mande de Bucarest, qu'à Ploesti, les réservoirs d'une société pétrolière représentant le contenu de 500 wagons d'essence ont été enflammés. Les dégâts sont évalués à 30 millions.

— La police a arrêté M. Henri Marquet, ancien administrateur de la Société immobilière de Monaco sous l'inculpation d'infraction à la loi sur les sociétés.

— On a retiré, jusqu'à jeudi, 30 cadavres, victimes de la catastrophe de Lyon. — L'hydravion géant « D-O-X » qui avait quitté Bordeaux jeudi, a améri à Santander, à 15 heures.

— M. Dumesnil, ministre de la marine, et M. Rio sous-secrétaire d'Etat, ont présidé la fête du centenaire de l'Ecole navale de Brest.

— La tournée d'amitié de Costes et Bellonte s'est poursuivie à Rouen et à Rennes.

NOS ÉCHOS

Le maire ingénu.

Les gendarmes d'un village du Midi avaient arrêté un faux notaire. Naturellement, ils lui confisquèrent les faux billets dont il se trouvait porteur et les déposèrent chez le maire tout en envoyant le fameux escroc sous bonne escorte au Procureur de la République du tribunal.

Celui-ci prit immédiatement les dispositions nécessaires et pria le maire par téléphone d'apporter lui-même les faux billets.

Je regrette, répondit le maire au téléphone, mais je ne peux pas vous les porter.

Et pourquoi ? — Parce que je vous ai tout de suite envoyé cet argent par mandat-poste.

Histoire postale.

Une jeune femme s'approche du guichet des lettres poste restante et demande à l'employé.

— Monsieur, avez-vous une lettre au nom de Petite Cocotte ?

L'employé regarde les lettres.

— Non, madame.

— Mais ce n'est pas possible. Regardez donc encore une fois. Je vous dis que c'est chiffré Petite Cocotte. Mon fiancé actuel m'a promis de m'écrire.

— Si je vous dis non, Madame, c'est qu'il n'y en a pas. Tout ce que j'ai ici, c'est deux lettres avec les noms complets et une chiffrée Chameau.

— Donnez-la toujours ! Celle-là doit être aussi pour moi. C'est mon fiancé précédent qui a dû me l'envoyer.

Ça n'est pas difficile.

Conté par la célèbre violoniste Yvonne Curti :

— Une dame s'adressa pour la musique entre un jour chez le célèbre éditeur X... et demanda à voir les morceaux de chant les plus nouveaux, les plus beaux... en ajoutant qu'elle tient surtout à ce qu'ils ne soient pas trop chargés de bémols. L'employé lui présente alors une mélodie moderne très à la mode.

— Ce morceau est délicieux, dit-elle, malheureusement il y a quatre bémols à la clef.

— Oh ! cela ne fait rien, répond la jeune dame, quand il y en a plus de deux je les gratte.

Petites histoires.

PAPA. — Quelles sont les dents qui viennent les dernières ?

TOTO. — Les fausses !

LA FEMME. — Tu ne m'aimes plus. Quand je pleure, tu ne me demandes même plus pourquoi ?

LE MARI. — Je suis déoté, chérie. Mais ces questions m'ont déjà coûté beaucoup d'argent.

— Jean m'a été présenté à Nice. Nous sommes fiancés à Lyon et mariés à Paris.

— C'est amusant !... Et où comptez-vous divorcer ?

LECTURES ET IMPRESSIONS...

LA RUE... (1)

On vient d'élever, au pays natal du chansonnier, un monument à la mémoire d'Aristide Bruant. A ce propos, M. Clément Vautel, — qui aime se qualifier d'affreux bourgeois, — vitupère les artistes dont le talent s'applique à retracer les mœurs de la pègre... Que pense le faiseur de « films » du « Journal » de M. Francis Carco ? Je serais curieux de l'apprendre. Mais, au fond, je reste tranquille et persuadé du bon sens de l'auteur de « Mon curé chez les riches » et de « Mon curé chez les pauvres. » Il ne prétend point interdire à ses confrères la peinture de ce que l'on appelle « le milieu ». Il exige seulement, je pense, de ceux qui étudient les filles et leurs amis, qu'ils nous donnent des faits et gestes de ces personnages des récits objectifs et sincères en place d'exaltations malsaines ou d'insipides diatribes. S'il en est ainsi, il ne peut mettre dans le même sac et navrer de pareils horions Bruant et Carco. Les dons et les procédés du second n'ont rien de commun avec ceux du premier. L'un met la misère et le vice en chansons médiocres, l'autre en tire des romans qui sont, pour moi, de curieuses et fortes œuvres.

J'ai parlé ici naguère de « Rue Pigalle » avec une franchise troublée mais laudative. C'est aussi de l'angoisse et de l'admiration que me laisse la lecture de « La Rue ». Et, cette fois, plus grandes l'une et l'autre car le livre de ces jours-ci me paraît à la fois plus dur et plus prenant. Mieux composé aussi, puisque l'action de ce roman ne traîne jamais ni ne s'éparpille. Elle nous prend, nous conduit dans de singulières maisons et même dans des bogues, nous ramène dans certains où nous introduit dans de nouveaux, nous fait courir de carrefours en carrefours sous la pluie, passer de la pénombre de la rue à l'évangelique orgie de clarté des bars. Mais, dans cette course haletante, parmi tant de rencontres, nous restons attachés à la même piste, liés à un dessein d'abord hésitant, puis résolu, enfin obstiné, qui ne nous laisse aucun répit, ne tolère aucune évasion vers des à-côtés fantaisistes.

L'auteur se met en scène. Pour rendre visite à un détestable et prétentieux écrivain qui le consulta, il pénètre dans cette fumeuse rue des Poissonniers, voisine de la Gare du Nord, qui servira de point de ralliement aux péripéties de l'action dispersée. Chez Carbol, il rencontre la jeune femme blonde aux yeux noirs, dont l'aspect physique l'émeut et dont les façons l'intriguent. Il surveille Louise, la suit, découvre qu'elle fréquente des maisons de rendez-vous. Plus il la connaît, plus elle lui inspire de sympathie, plus aussi il désire l'arracher à sa vie d'aventures. Même quand il se rend compte du rôle ignoble que joue aux dépens de la malheureuse, Maurice, « le petit homme suspect aux mains énormes », quand il apprend qu'elle n'est nullement la parente de Carbol mais sa maîtresse honteuse, il persiste dans son entreprise de relèvement. Tous ses efforts se brisent contre la veulerie résignée de Louise, affolée d'ailleurs par la crainte de son exploitateur. Le sursaut qui cherche à la sauver d'elle-même et de son entourage l'attire et la rebute en même temps. Elle devine dans son intérêt une certaine curiosité perverse d'artiste cachée sous les apparences du désintéressement. Elle le fuit comme un persécuteur. Il la retrouve. Un moment, il croit la partie gagnée. Mais Louise se dégage encore. Elle met alors son orgueil à descendre de plus

en plus bas dans la débauche. Mêlée à l'assassinat de Gros-Sac, à la dispute de Bébert et de Berlingot, lâchée par Maurice, elle n'est plus qu'une épave, à la merci d'un incident qui la jetera en prison ou au cimetière. Une pneumonie la terrasse. On l'hospitalise à Lariboisière où elle meurt, tendrement assistée dans sa courte agonie par Gisèle, sa compagne de la rue et par Cabrol, son premier protecteur...

Jamais peut-être M. Francis Carco ne nous conta histoire aussi désespérante. Jamais non plus pour nous narre la passion d'une de ses misérables héroïnes, il ne déploya autant d'adresse et autant de pitié. Ce psychologue attaché à sa proie est aussi un obstiné poète. Sans analyser ne peut donc être froide. Sans cesser d'être rigoureuse, elle se garde de cette impassibilité doctorale qui est, à mon sens, la négation de la vie, le contre-sens de l'art du romancier. Dans ses recherches scabreuses, M. Francis Carco montre autant de maîtrise et bien davantage de délicatesse que certains de ses confrères n'en prouvent en prenant pour sujets les classiques aventures de duplicité de jalousie, de cupidité ou d'ambition bourgeoises.

Le poète de « la Bohème et mon cœur » sait en outre relever les tableaux de la rue et de l'hôpital, du bar étincelant d'ors criards et de la crasse poisseuse des garnis qu'il place sous nos yeux, des prestiges d'une couleur saisissante qui allie la douceur à la crudité. Prise au petit bonheur, cette citation vous en fournira la preuve :

« Or, ce personnage me parlait. Il souffrait du départ de Louise et cet ensemble de circonstances me le rendaient à la fois irréel et présent, cependant qu'une petite pluie mêlée de neige tombait. Cette pluie ajoutait au mystère. Elle faisait luire et briller la chaussée, les trottoirs et quand un autobus vide et tous feux dehors, passait en trombe pour gagner le dépôt, je me souvenais des paroles que Cabrol m'avait dites le soir de notre première rencontre. »

Après l'avoir vu, après lui avoir parlé, je ne trouvais en lui — maintenant comme alors — qu'un fantôme dont l'image se dissipait pour me laisser au spectacle angoissant de cette rue déserte aux maisons noires. Elle seule me retenait. Et le roulement et la fumée des trains, le ciel blanchâtre et enflammé, lui précédaient une atmosphère lugubre que je jussais vainement, ailleurs, tenté de reconstruire. Jusqu'à la pluie, qui, maintenant, crépitait sur le zinc des toitures et hachait le halo des réverbères et des aiguilles liquides « aux flocons mous, l'aspect de cette rue me poignait et me moyait le cœur d'une détresse délicieuse. Je ne pensais plus à Cabrol... »

Dans l'œuvre de M. Francis Carco, « La Rue » ne fait pas figure à part. Elle continue et enrichit un ensemble, elle y marque, je crois, un sommet par l'originalité de l'invention et la qualité de l'écriture... Dans le plus récent numéro de « L'Illustration », M. Albin Michel, romancier lui-même mais d'un tempérament bien différent, accorde ces trois lignes à son confrère : « Je songe ici à ce livre de Carco : « La Rue », plein de talent et de vérité misérable « en sa prospection des ténèbres humaines. » Ce coup de chapeau manque d'ampour. Mais son air détaché lui-même le relève... »

Eug. GRANGIÉ.

(1) Francis Carco « La Rue », roman chez Albin Michel éditeur (Paris)

Sage conseil.

Une jeune fille vint un jour trouver le célèbre violoncelliste Pablo Casals pour le prier de l'entendre et de lui dire à travailler son violoncelle.

Après avoir obtenu l'audition qu'elle sollicitait, elle demanda timidement au grand artiste :

— Eh bien, cher Maître, que me conseillez-vous ?

— Mariez-vous le plus tôt possible, répondit Pablo Casals.

LE LIEUR.

Chronique du Lot

Réponse des Agriculteurs aux Boulangers

M. Alfred Capmas, conseiller d'arrondissement et membre de la Chambre d'Agriculture, nous adresse la lettre suivante en réponse à l'article de M. Bourrières, président du Syndicat de la Boulangerie :

Avec plus de respect pour l'estimable Corporation des Boulangers que son Président n'en a pour moi-même, je m'efforcerais de répondre courtoisement à ses attaques.

Voici d'abord les faits au cours desquels ma modeste opinion a pu s'exprimer :

Le premier août j'assistais à la réunion de la Chambre Régionale d'Agriculture qui groupe tous les départements du Sud-Ouest depuis l'Hérault jusqu'à la Gironde et dont le siège est à Toulouse.

Bien que réunis pour l'étude d'une autre question, tous les membres présents furent unanimes à protester contre une décision récente du Syndicat de la Boulangerie refusant l'échange du blé ou réduisant le pourcentage du pain accordé. Ils s'expliquaient mal ce geste en présence d'une récolte déficitaire de 50 0/0 et dont les conséquences étaient assez onéreuses pour les paysans, sans être encore aggravées par les exigences de leurs fournisseurs de pain. Il fut décidé d'organiser la défense dans les départements où l'entente ne pourrait se faire et d'envisager la création de coopératives de panification. Les représentants du Tarn avaient même étudié un projet englobant le service de la minoterie et de la boulangerie destiné à leur département.

Quelques jours plus tard le Conseil d'arrondissement de Cahors, ému par les doléances des travailleurs et trouvant les exigences de la Boulangerie injustifiées décida à l'unanimité de ses membres de faire appel aux bons sentiments et à la sagesse de ce Syndicat afin qu'il renoncât à profiter d'une année calamiteuse pour accroître ses bénéfices ce qui augmentait ainsi la misère des pauvres gens et priait l'Administration préfectorale de vouloir bien être l'arbitre indiscuté de ce conflit.

Cette motion n'eut pas l'honneur d'obtenir une réponse de la part des boulangers.

Le 1^{er} septembre, réunie en session extraordinaire, la Chambre d'Agriculture du Lot renouveau le même vœu et deux mois et demi après, M. Bourrières, au nom de son Syndicat, trouve extraordinaire que notre assemblée puisse défendre les intérêts des agriculteurs et s'indigne contre notre appel à sa sagesse et à ses bons sentiments qu'il trouve injurieux et violents.

Les lecteurs jugeront.

Il me serait facile de citer des boulangers qui continuent à donner 110 et 115 livres de pain pour 65 kilos de blé, des coopératives qui en donnent même 120 tout en amortissant leur capital, de constater que le cultivateur fait les avances de blé et le transport généralement réduisant ainsi les frais généraux toujours moins importants à la campagne qu'à la ville et enfin de signaler que la pesée du pain se fait toujours au moment de l'achat en ville tandis qu'à la campagne, plus conciliants, les consommateurs n'exigent pas des boulangers qu'ils apportent les balances dans leur voiture.

Toutes ces considérations nous conduiraient trop loin dans la discussion, aussi j'estime qu'il serait plus sage d'engager des pourparlers avec les consommateurs plutôt que de nous adresser des invectives provocantes ou de dresser la liste des coopératives en déficit.

Personne n'ignore en effet que les boulangers ayant fait de mauvaises affaires sont plutôt rares ; plus nombreux sont au contraire ceux qui ont réalisés des fortunes rapides.

Ceux qui continuent à traiter leur clientèle et pour suspecter par des propos malveillants la loyauté de nos braves paysans que j'ai le devoir de défendre.

Certain de ne pas léser les intérêts de la boulangerie, j'ai cru bien agir : en défendant les producteurs qu'un mauvais année a privés de la moitié de leur récolte et dont la noble et ingrate mission de faire pousser le blé qui nourrit le pays mérite tous les égards.

Si à la campagne on réalisait les bénéfices que se plaît à signaler M. Bourrières, la désertion de nos champs serait moins angoissante.

Quand la dépopulation rurale devient une question de vie ou de mort pour la France au point d'alarmer tous les pouvoirs publics, le moment est mal choisi pour dresser citoyens contre compagnons et pour suspecter par des propos malveillants la loyauté de nos braves paysans que j'ai le devoir de défendre.

C'est à cette tâche que je m'étais dévoué et je dois en terminant faire connaître que M. le Préfet ou son représentant assiste toujours à nos séances et qu'il n'aurait jamais accepté les termes de mon vœu s'il les avait considérés comme injurieux.

Mon geste a eu l'approbation unanime du Conseil d'arrondissement de Cahors, de la Chambre d'Agriculture du Lot et de tous les cultivateurs.

Cela me suffit et l'incident est clos.

Alfred CAPMAS,
Conseiller d'arrondissement,
Membre de la Chambre d'Agriculture.

Elections consulaires en 1930

Conformément aux prescriptions de la loi du 9 décembre 1883, la liste générale des électeurs du ressort du Tribunal de Commerce de Cahors, est déposée au Greffe de ce Tribunal ainsi qu'au Greffe de chacune des justices de Paix des cantons de l'arrondissement de Cahors.

Les ayants droit visés dans l'article 1^{er} de la loi, peuvent jusqu'au dimanche 30 novembre 1930 inclus, exercer leurs réclamations soit qu'ils se plaignent d'avoir été indûment omis, soit qu'ils demandent la radiation d'un citoyen indûment inscrit.

VINS DE CAHORS

Notre confrère, La C. V. S. O., organe officiel de la Confédération des Vignerons du Sud-Ouest, publie l'article suivant :

A la Confédération des Vignerons du Sud-Ouest nous avons pris comme règle absolue de ne point prendre parti dans les questions de délimitation et d'appellation. Ce sont des sujets qui, parfois, soulèvent des problèmes irritants entre viticulteurs et nous avons été créés pour défendre non les intérêts particuliers mais les besoins généraux de la viticulture de notre région, et pour que nos interventions puissent être efficaces il faut avant tout l'union de tous dans un but commun.

Mais une fois que les tribunaux se sont définitivement prononcés, nous nous inclinons devant des décisions qui n'ont pu sanctionner que des usages anciens, loyaux et constants en viticulture.

Il y a eu durant ces dernières années quelques abus que le goût subtil des vrais gourmets finira par faire disparaître, et la loi de janvier 1930 a mis un terme à ces appellations purement factices de châteaux, de clos, etc., qui n'étaient que des marques de fabrique plutôt que des désignations de véritables crus.

Ceci dit, au moment où nous allons tenir notre assemblée générale annuelle à Luzech (Lot) je suis heureux de saluer, au nom de notre confédération, le jugement qui a enfin consacré une appellation, celle-là bien authentique : le vin de Cahors.

Nos amis du Lot ont été trop longtemps timides et modestes ; ils avaient dans leur patrimoine viticole un vin précieux, très apprécié depuis des siècles : ils ont enfin demandé et obtenu pour lui la situation juridique à laquelle il avait droit.

Le « Cahors » était de tout temps recherché pour sa belle couleur, sa constitution généreuse, son arôme qui apparaît surtout après quelques années de barrique et l'on n'a jamais contesté qu'une bouteille de vieux Cahors fut l'agréable accompagnement d'une pièce de gibier que les Causseux pierreux fournissent encore à nos chasseurs si déshérités dans nos plaines.

Ce vin était même pour bien des régions le vin médecin. Il ne pouvait rester perdu dans la foule.

Félicitations à ceux qui l'ont fait sortir de l'ombre en lui redonnant les honneurs qui lui étaient légitimement dus. Une réflexion qui s'impose : c'est que la tâche a été facilitée par les groupements syndicaux dont nous avons toujours prouvé la création et les efforts des dirigeants viticoles, notamment le dévouement très actif de notre ami M. Luga, ont été couronnés de succès grâce à la solidarité des viticulteurs du Lot.

Et, maintenant, noblesse oblige ! Quand on a l'honneur d'avoir un vin incontesté, il faut par les plantations de bons cépages, par une vinification impeccable, soutenir la réputation d'un vin fameux depuis si longtemps.

Bientôt, à Luzech, le jour de l'assemblée générale, on nous permettra bien, après avoir traité les intérêts de notre C. V. S. O., de battre un ban en faveur de l'excellent vin de Cahors désormais délimité.

J. DE VIVIE-REGIE,
Président de la C. V. S. O.

COMICE AGRICOLE de Luzech

Le Comice Agricole du Canton de Luzech croit utile de rappeler par la voie de la presse que mercredi prochain, 26 novembre, son concours-foire aux vins aura un plein succès.

Beaucoup d'échantillons sont déjà remis. Des machines agricoles et surtout viticoles seront exposées en grand nombre.

Des oies et des canards morts seront sur place en quantité grâce aux prix obtenus au concours et à la gratuité des places.

A midi, un banquet sera servi, et réunira membres du jury et adhérents. Les personnes qui désirent y assister doivent se faire inscrire, dès maintenant, en s'adressant à Mme Baldy, restaurant de la Tour, où M. Miran Edouard propriétaire à Caix, Cne de Luzech.

Le Comice.

Hygiène sociale

La tournée de propagande envoyée dans le Lot par l'Office National d'Hygiène sociale continuera la série de ses conférences comme suit :

Floressas, le dimanche 30 novembre, à 10 h. 30, conférence par M. le D^r Fourgous ;

Albas, le dimanche, 30 novembre, à 16 h., conférence par M. le D^r Fourgous ;

Cahors, le lundi, 1^{er} décembre, à 17 h., conférence par M. Collard (Ecoles communales) ;

Labastide-Murat, le mardi 2 décembre, à 20 h., conférence par M. Collard ;

St-Germain-du-Bel-Air, le mercredi, 3 décembre, à 20 h., conférence par M. Collard ;

Cazals, le jeudi, 4 décembre, à 20 h., conférence par M. Collard ;

Catus, le vendredi 5 décembre, à 20 h., conférence par M. Collard ;

Duravel, le samedi 6 décembre, à 20 h., conférence par M. Collard ;

Prayssac, le dimanche 7 décembre, à 20 h., conférence par M. Collard ;

Cahors, le lundi 8 décembre, à 10 h. 30, conférence par M. Collard (Lycée de Garçons, Ecole Normale, Ecole Primaire Supérieure) ; à 16 h. 30 (Lycée de Jeunes Filles, Ecole Normale, Cours complémentaire).

L'ÉDUCATION PHYSIQUE dans le Lot

La commission consultative, chargée d'étudier les projets d'aménagement des terrains de jeux, s'est réunie sous la présidence de M. le Préfet du Lot.

Celui-ci donne connaissance de la liste des communes : 1^{er} qui possèdent un terrain de jeux ; 2^o qui désirent acquérir un terrain avec participation effective de la commune à la dépense d'achat ; 3^o des communes où il existe un terrain appartenant à des particuliers.

M. le Préfet fait remarquer que seules les communes propriétaires de terrains peuvent espérer bénéficier d'allocations sur le projet d'équipement national. Elles ne sont ni les plus importantes ni les mieux placées au point de vue géographique pour pouvoir grouper la jeunesse du département.

Il examine ensuite les demandes de subventions formulées par les communes pour achat de terrains de jeux et constate que le total de la somme engagée à ce titre pour les seules 17 communes ayant chiffré leur demande s'élève à 1.758.842 francs.

Sur intervention du Président de la Société de Préparation militaire de Figeac, de l'Institutateur de Terron, et de quelques autres membres de la Commission, celle-ci constate que la circulaire ministérielle susvisée, en éliminant de la répartition des crédits les communes de moins de deux mille habitants et en imposant un terrain de dimensions minima (15.000 mètres), prive de tout secours les petites localités rurales dont le département du Lot est en grande partie composé.

M. l'inspecteur d'Académie fait remarquer, en outre, que le but de l'éducation physique est l'amélioration de la race par la pratique rationnelle des exercices physiques, mais que pour l'atteindre il ne semble pas indispensable de disposer d'un stade complet, pas même d'un terrain aux vastes dimensions et répondant surtout à l'organisation d'un terrain de football. Avec M. l'inspecteur de Terron, il préconise la création dans toutes les communes de dimensions réduites ou les enfants de l'école pourront exécuter leurs leçons d'éducation physique ; où les jeunes gens pourront pratiquer les premiers éléments des sports et quelques jeux ne nécessitant que des terrains à petites dimensions et un aménagement rudimentaire et peu coûteux (basket, volley, tennis pelote basque, etc.).

Enfin, l'inspecteur d'Académie, le Président de la Société de Préparation Militaire de Figeac, les instituteurs de Terron et de Caniac, font remarquer à juste titre que l'un des buts marqués de la nouvelle organisation est de créer dans les campagnes des divertissements susceptibles d'attacher au sol la jeunesse rurale et que ce serait faire fausse route que de les entraîner vers les centres en ne dotant que ces derniers de terrains de jeux.

En conséquence la commission charge son Président de transmettre au Ministre le vœu suivant :

« Que le crédit de 30 millions destiné à l'équipement national en terrains de jeux soit réparti entre toutes les communes qui voudront participer à l'établissement d'un terrain étant entendu que les allocations de ce genre ne pourront être allouées aux petites localités que pour l'achat de terrains ruraux de 30 x 30 par exemple et que seules les localités dont l'importance de la population ou la situation géographique le motiverait, pourraient recevoir des allocations leur permettant de créer des stades intercommunaux complets.

« Dans l'un et l'autre cas, les communes ne devraient s'engager à supporter une partie de la dépense envisagée correspondant à leurs ressources. »

Participation du département

Tenant compte d'une part du vœu formulé par le Conseil Général du Lot lors de sa dernière session et dont la copie est ci-jointe, considérant d'autre part qu'il est de toute nécessité d'encourager la pratique des exercices physiques dans le département et que celui-ci se trouve dans une situation financière telle qu'il lui est impossible de prendre à sa charge la part qui devrait normalement lui incomber dans l'exécution du plan d'équipement national.

La Commission consultative charge son président de demander à M. le Ministre de l'Intérieur l'autorisation d'émettre une loterie de 500.000 francs qui sera destinée à ajouter à la part provenant des crédits de l'outillage national, l'apport des populations intéressées à cet aménagement sportif et celui des Amis du Lot, en résidence à Paris.

Le produit de cette tombola servirait à faciliter les installations nécessaires en allouant aux communes des ressources proportionnées aux sacrifices consentis par les municipalités, eu égard à l'importance des projets et aux ressources de leur budget.

La répartition des fonds provenant de la loterie sera faite par la Commission consultative sur les bases données ci-dessus.

La Commission a ensuite désigné un comité chargé de l'organisation de ladite loterie comprenant : MM. l'inspecteur d'Académie ; Marmiesse ; Docteur Pébrière ; Blanquet ; Docteur Pezet ; Castanié à St-Céré et Bezagu.

Elle a envisagé les moyens de doter cette loterie de lots importants dans l'éventualité où le Gouvernement consentirait à autoriser son émission. On émettrait 250.000 billets au prix de 2 francs chacun et le tirage aurait lieu le 31 mars.

Enfin, la Commission décide d'adresser à M. le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Éducation Physique, sans attendre sa décision au sujet des vœux qu'elle formule, les dossiers de demande de subventions des communes de Cahors et Figeac qui ont été réclamés par le Ministère et qui rentrent dans la catégorie des localités où il pourrait être créé un stade intercommunal important.

Pour les victimes de la tempête

Le Préfet du Lot adresse aux maires des communes de l'arrondissement de Cahors, la lettre suivante :

Le Conseil des Ministres a décidé d'organiser pour le dimanche 30 novembre courant une journée nationale au profit des marins et des familles de marins victimes de la tempête qui a sévi du 18 au 20 septembre 1930. A la différence des journées autorisées pour certaines œuvres privées, cette manifestation de solidarité aura un caractère officiel.

Par sa soudaineté, son intensité et sa durée, la tempête qui a sévi du 18 au 20 septembre dernier constitue un fait exceptionnel dans les annales de la Mer : 207 morts, 127 veuves, 191 orphelins, 27 bateaux perdus corps et biens, 50 irrémédiablement avariés et plus de 400 plus ou moins gravement atteints : tel en est le tragique bilan. Des secours immédiats ont été remis aux veuves et aux orphelins pour leurs premiers besoins. Mais il faut assurer pour demain la renaissance de la vie dans les foyers en deuil, il faut permettre de vivre aux marins qui ont échappé à la mort, mais qui sont blessés, dénués de toutes ressources, contraints au chômage par la perte ou l'avarie de leur navire.

A cet effet, et selon les instructions qui m'ont été adressées par M. le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, un comité pour l'arrondissement de Cahors a été constitué sous ma présidence. Deux autres comités placés respectivement sous la présidence des Sous-Préfets vont être constitués à Gourdon et à Figeac. Ils comprennent notamment les représentants autorisés des différentes administrations et délégués des associations départementales des mutilés, veuves de guerre, ascendants, anciens combattants, pupilles de la nation, les représentants de la Croix-Rouge, du Souvenir Français, des membres des différents enseignements, les représentants de la presse, des diverses sociétés locales, etc.

Je vous prie de bien vouloir à votre tour et en vous inspirant de la composition des comités d'arrondissement, constituer dans votre commune, sous votre présidence, un comité local dont la tâche sera de vous assurer le concours d'un nombre suffisant de personnes et d'enfants qui seront chargés de quêter pendant la journée du 30 novembre prochain au profit des marins sinistrés.

Vous voudrez bien, dès le 1^{er} décembre, me faire connaître la somme que vous aurez recueillie dans votre commune. Les fonds seront centralisés à la Caisse de M. le Trésorier-Payeur général, à Cahors, pour être mis à la disposition de M. le Ministre de la Marine marchande qui assurera leur distribution.

Le Préfet, Paul BERT.

Compatriote

Notre compatriote, M. Tournié, secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Savoie, est élevé sur place à la 2^e classe.

Banque de France

Notre compatriote, M. Jean Gourdal, inspecteur régional, est nommé directeur de la succursale de la Banque de France de Toulouse.

P. T. T.

M. Boisse, facteur-receveur à Saint-Vincent-Rive-d'Orléans, est nommé receveur des P. T. T. à Nouart (Ardennes).

Timbre de l'Exposition Coloniale

Le Timbre de l'Exposition coloniale vient de sortir. Il représente un type de femme de l'Afrique Equatoriale : la femme Fachi. Ce timbre qui est l'œuvre du dessinateur Rigal, sera mis en vente pendant la durée de l'Exposition au prix de 0,50 centimes.

Cour d'assises du Lot

La session des assises du Lot s'ouvrira à Cahors, le lundi 22 décembre, à midi, sous la présidence de M. Mérier, conseiller à la Cour d'Appel d'Agen, assisté de MM. Malricu, président, et Devals, juge au siège.

A cette session sera appelée l'affaire de Duchêne, qui, à Cabazit, tira un coup de revolver sur sa femme.

Un maire condamné

Devant le Tribunal correctionnel de Figeac a comparu M. Janet Jubin, ancien maire de Ladirat (Lot).

Il était inculpé d'escroquerie. Il retenait une partie des secours affectés aux habitants de la commune, victimes des intempéries. Il signait, comme maire, des états qu'il touchait sous un deuxième nom auquel il figure, sur la matrice du cadastre. Il avait pris une somme de 14.250 fr. qu'il a, du reste, remboursée. Il y a 6 mois qu'il a donné sa démission de maire.

Le tribunal l'a condamné à 1 an de prison sans sursis et à 1.000 francs d'amende.

LES MEUBLES BOUZERAND & BERNES, Cahors

sont garantis pour toujours
MAISON DE CONFIANCE
LA PLUS IMPORTANTE
Fondée en 1828
Livraison franco : 7 Départements

DANGEREUX MALFAITEUR

En quelques heures seulement les comprimés de Broncodyl arrêtent la toux et ils jugent en trois jours le rhume, ce dangereux malfaiteur qui occasionne tant de bronchites. Toutes pharmacies et pharmacie Fayret, à Cahors.

CAHORS

Mort de M. Schneegans

Nous avons le vif regret d'apprendre le décès de M. Valentin Schneegans, chevalier de la Légion d'Honneur, agrégé de l'Université, professeur honoraire au Lycée Carnot, à Paris, et ancien professeur de philosophie au Lycée de Cahors.

Par son mariage avec Mademoiselle Roussel, fille du regretté Conseiller d'Etat, cet Alsacien de vieille souche avait noué les liens les plus étroits avec notre cité quercynoise où il était hautement estimé. Bien que dégagé de toute obligation militaire, il reprit du service pendant la guerre et dès lors se voua tout entier à la cause qu'il n'avait cessé de chérir dans son cœur. Le retour de l'Alsace à la Mère Patrie combla ses vœux en réalisant le rêve de toute sa vie...

Le décès de M. Schneegans est survenu subitement, mercredi dernier, à Paris, dans son domicile, 165, Boulevard de Courcelles.

Ses obsèques auront lieu à Cahors. La réunion aura lieu à la gare, dimanche, 23 novembre, à 9 heures 30.

Nous prions les membres de sa famille d'agréer l'expression de nos condoléances les plus sincères.

Contrainte par corps

Le nommé Arguido, d'origine espagnole fut condamné par le tribunal correctionnel de Bédarieux à une amende pour défaut de carnet d'identité.

Arguido ne payant pas la somme de 50 fr. 05, montant de l'amende et des frais, un mandat d'arrêt fut décerné contre lui. Et ce mandat a été exécuté par la police de Cahors, Arguido étant installé dans notre ville.

Il a refusé de payer l'amende ; il préfère, dit-il, subir la contrainte par corps.

Et il a été fait selon son désir, et, vendredi, il a été écroué.

Plainte

M. Pierre P... de Montcabrier, a porté plainte contre un voisin nommé Jean F..., qui l'aurait menacé de mort.

Les deux voisins se seraient portés des coups. Une enquête est ouverte.

EDEN CINEMA

CHANTANT ET SONORE

LILAS BLANCS

Du vendredi 21 au dimanche 23 et du mercredi 26 au jeudi 27 novembre, en soirée.

Dimanche et jeudi, matinées à 14 h. 45. Interprété par la grande vedette française GASTON JACQUET



Du vendredi 23 au dimanche 30 novembre et du mercredi 3 au jeudi 4 décembre, en soirée.

Dimanche et jeudi, matinées à 14 h. 45

UN DES GRANDS TRIOMPHES DE L'ECRAN

SONORE ET CHANTANT

TERRE DE VOLUPTÉ

Interprété par trois vedettes, trois divinités du ciel cinématographique : Lewis Stone, Nils Asther et la fascinante GRETA GARBO

N'hésitez pas à venir la voir et l'entendre dans ce chef-d'œuvre où elle se montre, une fois de plus, la reine de l'écran.

PALAIS des FÊTES

Samedi 22, Dimanche 23 (mat. et soirée)

Un grand film français

LA GLU

de Jean Richepin, avec Germaine ROUER de Fodéon, la Glu ; Juliette Boyer, la mère Marie des Anges ; Janine Lequesne, Nalk ; Payer, la bonne ; François Rozet, Marie-Pierre ; André Marnay, le docteur Cézambre ; Henri Mallard, le père Gillouroy ; Jacques Réal, le vicomte des Ribiers ; André DUBOSC, le comte des Ribiers.

CHIFFONS

Une comédie toute de jeunesse et de fraîcheur légère et charmante comme les chiffons féminins qui en sont le sujet. ORCHESTRE

Mercredi 26 (en soirée seulement)

Une seule séance :

LOUISIANE

avec Billie Dove et Gilbert Roland. Sous le ciel doré de la Nouvelle-Orléans, c'est un drame poignant de l'époque de l'esclavage. Une jeune blanche vendue comme esclave, mais rachetée par celui qui l'aime en secret... On retrouve dans ce film pittoresque les costumes, les mœurs et toute l'atmosphère colorée de la vieille Louisiane. Comique, documentaire.

LES CINQ SOUS DE LAVARÈDE (Fin) L'épisode sera projeté en supplément le dimanche en matinée.

ORCHESTRE

Nécrologie

Nous apprenons avec un vif regret, la mort de M. Fayret, pharmacien à Cahors.

Depuis plusieurs mois, la santé de M. Fayret était chancelante, mais on espérait que grâce aux soins dévoués dont il était l'objet, sa fin n'était pas encore proche.

M. Fayret était une personnalité cadurcienne, très connue, très estimée.

Il avait été conseiller municipal de Cahors, juge au tribunal de commerce.

Nous saluons la mémoire du regretté disparu et nous adressons à Mme Fayret, à son fils, à la famille nos bien sincères condoléances.

Comment on s'amuse !

Des noctambules, pour s'amuser, brisaient les lampes placées dans les rues de St-Céré.

Ils prenaient du plaisir à commettre les dégâts que la commune était obligée de réparer à gros frais.

Mais la gendarmerie fit une enquête et trois jeunes gens furent convaincus d'être les auteurs de ces... amusements !

L'affaire a été arrangée : les coupables ont payé les frais des réparations et ont versé 100 francs au bureau de bienfaisance.

Avais aux noctambules qui s'amusaient ainsi stupidement.

La Direction du PALAIS DES FÊTES réserve une SURPRISE à ses fidèles clients ?
????????????????????

Cambriolage

M. Boudergues, propriétaire d'un immeuble dans la rue des Cadourques, constata qu'un cambrioleur avait pénétré dans l'immeuble et avait rabaillé de nombreux objets.

Jeudi, il porta plainte à la police et M. Solinhac ouvrit, aussitôt, une enquête.

Elle fut rapidement menée. Le soir même, il avait découvert le coupable.

C'était un traître sénégalais, nommé Morlaye Kamora.

Interrogé, celui-ci fit des aveux complets. Se trouvant à l'infirmerie régimentaire, il était sorti, la nuit, et sachant que la maison de M. Boudergues n'était pas habitée, il y pénétra deux fois, le 19 et le 19 novembre.

Il a reconnu avoir volé des chaussettes, deux pardessus, un costume neuf, sept pains de savon, une serviette de toilette, un litre d'eau-de-vie, et — pour se blanchir probablement — une boîte de poudre de riz.

M. Boudergues n'a pu établir exactement ce qui avait été volé, car les armoires étaient ouvertes et leur contenu avait été répandu sur le plancher.

Kamora a été condamné, il y a quelque temps, à 3 mois de prison, avec sursis, pour vol de bicyclette, par le tribunal correctionnel de Cahors.

Il a été arrêté, mercredi, et écroué.

Un coq saute dans une auto

Une auto traversait la commune de Douelle, lorsqu'en face la maison Baudel, un gros coq qui se trouvait sur la route, pour éviter la voiture, s'envola. Il alla buter contre le pare-brise dont la glace fut brisée et tomba dans l'auto au milieu des voyageurs.

Ceux-ci éprou

SERVICE DES PHARMACIES
Le service des Pharmacies sera assuré le dimanche 23 novembre 1930 par la Pharmacie PALAME-GUERCHOU Boulevard Gambetta

Les Sports

AVIRON CADURCIEN
(Section de Préparation au Service Militaire)
Les Cours de préparation au service militaire reprendront à l'Aviron Cadurcien à partir du dimanche 23 novembre dans les conditions suivantes :
Les dimanches, à 8 h. 30, à la Caserne Bessière, cours pratiques.
Les mardis, à 20 h. 30, à la Mairie de Cahors, cours théoriques.
Les jeunes gens désireux de suivre ces cours sont invités à se faire inscrire dès maintenant.

LA QUERCYNOISE

C'est jeudi 27 novembre que la Quercynoise débute dans le championnat d'Académie. Pour son premier match, elle n'est guère favorisée puisqu'elle doit se déplacer à Montauban pour rencontrer l'Ecole Normale de la ville. Malgré tout nous devons nous réjouir de voir enfin la Quercynoise disputer un match de championnat. L'on se rappelle que l'année 1923-24 marqua la fin de l'évolution de cette brillante équipe. Pendant 3 ans elle n'existait pas et enfin grâce à la ténacité de certains joueurs que nous nous plasons de citer et que vous connaissez tous, Gipoulon, Bertin, Massip, Chappu et autres la Quercynoise revit le jour en 1927-28. C'était alors une bien piètre équipe. Mais les jeunes éléments ne se découragèrent pas et depuis lors « la Quercy » n'a cessé de progresser et aujourd'hui grâce à la bonne volonté de l'Administration « la Quercynoise » est apte à représenter aux yeux des Cadurciens sportifs, la belle Quercynoise d'il y a une dizaine d'années.
Jeudi 27 novembre est donc une date capitale dans l'histoire de « la Quercy ». Nul doute que les jeunes joueurs qui la composent ne jouent de tout cœur, pour se montrer dignes de leurs aînés et arriver au résultat tant convoité.
Nous espérons que les Cadurciens sportifs qui seront libres jeudi (hélas ! il n'y en a guère), n'hésiteront pas à faire le déplacement de Montauban afin d'encourager les jeunes scolaires. Nous en connaissons déjà et nous les remercions pour la Quercynoise. Nous espérons aussi que ces sportifs cadurciens ne refuseront pas d'encourager la jeune Société péenninsulaire, et qu'ils feront bon accueil aux cartes de membres honoraires qui leur seront présentées d'ici quelques jours. Merci à tous.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Conseil Municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour la tenue de la session de novembre, dimanche prochain, 23 novembre à 14 heures.
Conférence d'hygiène sociale. — M. Fourgous, médecin chef du dispensaire de Gourdon, fera dans la salle des réunions le 24 novembre prochain, une conférence sur la tuberculose et le tumeur antituberculeuse.
Cette conférence avec projections cinématographiques sera présidée par M. Davidou, maire de Gourdon.
Points et chaussées. — Par arrêté ministériel M. Meyrignac, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, vient d'être nommé ingénieur chargé de la subdivision de Gourdon.
Nos souhaits de bienvenue à M. Meyrignac.

Les Jeunes Cadourques

Football. — Dimanche 23 novembre, au terrain de Saint-Ambroise match amical entre l'Union Sportive Cahoraise et les Jeunes Cadourques (2). Coup d'envoi à 14 h. 30.
A Figeac match de championnat entre les Bleuets Figeacois et les Jeunes Cadourques (1).

Frégate cadurcienne

Dimanche dernier la F. C. recevait le onze Prayssacois au terrain des Lilas. Le mauvais temps empêcha de nombreux promeneurs de faire le déplacement ; néanmoins, c'est devant un public tout à fait sportif que se déroula la partie.
Le score, à l'avantage de la Frégate et c'est dans la plus grande fraternité que se déroulaient les 90 minutes de jeu.
Demain, dimanche, la F. C. se déplacera à Prayssac et ira rendre la revanche au Stade avant d'affronter la 1^{re} partie du « championnat du Lot ».
Le déplacement s'effectuera en auto. Les équipiers sont priés d'être présents au rendez-vous à 1 h. très précise (Gare du Midi).
LES JUNIES.
Football. — Avant les matches de championnat qui vont commencer à la fin du mois, notre équipe va, dimanche, 23 novembre, rendre la réplique aux excellents « Ecuriens granatois » et prendre un dernier galop d'entraînement.
Lors du match elles, aux Junies, les 2 équipes firent match nul après une partie fort disputée, mais toujours courtoise. Cela nous fait prévoir pour dimanche une belle rencontre au cours de laquelle les Junies auront cependant la tâche dure pour maintenir leur position vis-à-vis de leurs adversaires.

Arrondissement de Cahors

Les Junies
Labastide-du-Vert
Carnet rose. — Mme et M. Emile Madaden de Sals, viennent d'hériter de leur cinquième enfant, une fille prénommée Georgette-Marguerite-Raymonde. Félicitations aux heureux parents et meilleurs vœux au gros bébé. — A. B.
Déclaration de récoltes. — 105 récoltants ont déclaré pour 1930 2.883 hl. 50 de vin provenant de la dernière récolte et 48 hl. 40 de stocks antérieurs.
En 1929, il n'avait été déclaré que 2183 hl. 40. La récolte de 1930 a donc été supérieure en quantité, mais la qualité est inférieure. On trouve cependant des vins de 11° et au-dessus qui se vendent à des prix rémunérateurs.

Limogne

Conférence. Mercredi, 26 novembre, à 20 h., M. Collard, conférencier de l'Office National d'Hygiène sociale donnera une conférence accompagnée de cinéma sur « les grands fléaux sociaux ».
Nous engageons vivement les habitants à y assister.

Luzech

Comice Agricole. — Lire à la « Chronique du Lot ».

Sélaye

Destruction des animaux nuisibles.
M. Sabatié Antoine et Ruam Pierre ont tué un gros renard qui avait fait maintes visites aux poulaillers. Ils ont vendu la peau 55 francs et la Mairie leur a accordé 10 francs pour les encourager à détruire les animaux nuisibles.
Puisent les nombreux chasseurs suivre cet exemple et nous débarrasser de ces indésirables destructeurs de poules et de gibier.
L'extrême abondance des matières nous oblige à remettre à un prochain numéro un certain nombre de correspondances. — Nous prions nos correspondants de nous en excuser.

Arrondissement de Figeac

Figeac
Etat civil du 14 au 21 novembre. — Naissances : Gendra Georges-Maurice ; Salissard René-Ferdinand.
Mariages : Jacquart Robert-Marcel et Carré Marie-Louise ; Labarthe Daniel-Victor et Cabridens Odette-Camille.
Décès : Galliac Louis, 81 ans.

Service des pharmacies.

Aujourd'hui, dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Labro, place Champollion.

Calare

Conférence. — Mardi 25 novembre, à 20 h., M. Collard, conférencier de l'Office National d'Hygiène sociale donnera une conférence accompagnée de cinéma sur « les grands fléaux sociaux ».
Nous ne saurions trop recommander à la population d'y assister.
Obsèques de M. Murat, greffier de la justice de paix du canton de Calare. — M. Georges Murat, greffier de la justice de paix du canton de Calare, dont la santé donnait des inquiétudes depuis quelques jours, est mort presque subitement. M. Murat avait fait la campagne dans le 131^e territorial dont il a retracé l'histoire dans un ouvrage qui a eu un véritable succès.
Homme aimable pour tous, M. Murat jouissait de l'estime de ses concitoyens qui regretteront unanimement sa disparition. Ses obsèques ont eu lieu au milieu d'un important concours d'une population dans laquelle il ne comptait que des amis.
Au cimetière, trois discours ont été prononcés : le premier par M. Andrieu, maire, au nom du bureau de bienfaisance ; le second par M. Bétille, notaire et suppléant du Juge de paix, au nom des amis du défunt et le troisième par M. Imbert, président de la Société des Anciens combattants non pensionnés.
Nous adressons à Mme Murat, à ses enfants et à toute la famille nos condoléances respectueuses et profondément émuees. — V.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Conseil Municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour la tenue de la session de novembre, dimanche prochain, 23 novembre à 14 heures.
Conférence d'hygiène sociale. — M. Fourgous, médecin chef du dispensaire de Gourdon, fera dans la salle des réunions le 24 novembre prochain, une conférence sur la tuberculose et le tumeur antituberculeuse.
Cette conférence avec projections cinématographiques sera présidée par M. Davidou, maire de Gourdon.
Points et chaussées. — Par arrêté ministériel M. Meyrignac, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, vient d'être nommé ingénieur chargé de la subdivision de Gourdon.
Nos souhaits de bienvenue à M. Meyrignac.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Conseil Municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour la tenue de la session de novembre, dimanche prochain, 23 novembre à 14 heures.
Conférence d'hygiène sociale. — M. Fourgous, médecin chef du dispensaire de Gourdon, fera dans la salle des réunions le 24 novembre prochain, une conférence sur la tuberculose et le tumeur antituberculeuse.
Cette conférence avec projections cinématographiques sera présidée par M. Davidou, maire de Gourdon.
Points et chaussées. — Par arrêté ministériel M. Meyrignac, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, vient d'être nommé ingénieur chargé de la subdivision de Gourdon.
Nos souhaits de bienvenue à M. Meyrignac.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Conseil Municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour la tenue de la session de novembre, dimanche prochain, 23 novembre à 14 heures.
Conférence d'hygiène sociale. — M. Fourgous, médecin chef du dispensaire de Gourdon, fera dans la salle des réunions le 24 novembre prochain, une conférence sur la tuberculose et le tumeur antituberculeuse.
Cette conférence avec projections cinématographiques sera présidée par M. Davidou, maire de Gourdon.
Points et chaussées. — Par arrêté ministériel M. Meyrignac, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, vient d'être nommé ingénieur chargé de la subdivision de Gourdon.
Nos souhaits de bienvenue à M. Meyrignac.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Conseil Municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour la tenue de la session de novembre, dimanche prochain, 23 novembre à 14 heures.
Conférence d'hygiène sociale. — M. Fourgous, médecin chef du dispensaire de Gourdon, fera dans la salle des réunions le 24 novembre prochain, une conférence sur la tuberculose et le tumeur antituberculeuse.
Cette conférence avec projections cinématographiques sera présidée par M. Davidou, maire de Gourdon.
Points et chaussées. — Par arrêté ministériel M. Meyrignac, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, vient d'être nommé ingénieur chargé de la subdivision de Gourdon.
Nos souhaits de bienvenue à M. Meyrignac.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Conseil Municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour la tenue de la session de novembre, dimanche prochain, 23 novembre à 14 heures.
Conférence d'hygiène sociale. — M. Fourgous, médecin chef du dispensaire de Gourdon, fera dans la salle des réunions le 24 novembre prochain, une conférence sur la tuberculose et le tumeur antituberculeuse.
Cette conférence avec projections cinématographiques sera présidée par M. Davidou, maire de Gourdon.
Points et chaussées. — Par arrêté ministériel M. Meyrignac, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, vient d'être nommé ingénieur chargé de la subdivision de Gourdon.
Nos souhaits de bienvenue à M. Meyrignac.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Conseil Municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour la tenue de la session de novembre, dimanche prochain, 23 novembre à 14 heures.
Conférence d'hygiène sociale. — M. Fourgous, médecin chef du dispensaire de Gourdon, fera dans la salle des réunions le 24 novembre prochain, une conférence sur la tuberculose et le tumeur antituberculeuse.
Cette conférence avec projections cinématographiques sera présidée par M. Davidou, maire de Gourdon.
Points et chaussées. — Par arrêté ministériel M. Meyrignac, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, vient d'être nommé ingénieur chargé de la subdivision de Gourdon.
Nos souhaits de bienvenue à M. Meyrignac.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Conseil Municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour la tenue de la session de novembre, dimanche prochain, 23 novembre à 14 heures.
Conférence d'hygiène sociale. — M. Fourgous, médecin chef du dispensaire de Gourdon, fera dans la salle des réunions le 24 novembre prochain, une conférence sur la tuberculose et le tumeur antituberculeuse.
Cette conférence avec projections cinématographiques sera présidée par M. Davidou, maire de Gourdon.
Points et chaussées. — Par arrêté ministériel M. Meyrignac, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, vient d'être nommé ingénieur chargé de la subdivision de Gourdon.
Nos souhaits de bienvenue à M. Meyrignac.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Conseil Municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour la tenue de la session de novembre, dimanche prochain, 23 novembre à 14 heures.
Conférence d'hygiène sociale. — M. Fourgous, médecin chef du dispensaire de Gourdon, fera dans la salle des réunions le 24 novembre prochain, une conférence sur la tuberculose et le tumeur antituberculeuse.
Cette conférence avec projections cinématographiques sera présidée par M. Davidou, maire de Gourdon.
Points et chaussées. — Par arrêté ministériel M. Meyrignac, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, vient d'être nommé ingénieur chargé de la subdivision de Gourdon.
Nos souhaits de bienvenue à M. Meyrignac.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Conseil Municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour la tenue de la session de novembre, dimanche prochain, 23 novembre à 14 heures.
Conférence d'hygiène sociale. — M. Fourgous, médecin chef du dispensaire de Gourdon, fera dans la salle des réunions le 24 novembre prochain, une conférence sur la tuberculose et le tumeur antituberculeuse.
Cette conférence avec projections cinématographiques sera présidée par M. Davidou, maire de Gourdon.
Points et chaussées. — Par arrêté ministériel M. Meyrignac, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, vient d'être nommé ingénieur chargé de la subdivision de Gourdon.
Nos souhaits de bienvenue à M. Meyrignac.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Conseil Municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour la tenue de la session de novembre, dimanche prochain, 23 novembre à 14 heures.
Conférence d'hygiène sociale. — M. Fourgous, médecin chef du dispensaire de Gourdon, fera dans la salle des réunions le 24 novembre prochain, une conférence sur la tuberculose et le tumeur antituberculeuse.
Cette conférence avec projections cinématographiques sera présidée par M. Davidou, maire de Gourdon.
Points et chaussées. — Par arrêté ministériel M. Meyrignac, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, vient d'être nommé ingénieur chargé de la subdivision de Gourdon.
Nos souhaits de bienvenue à M. Meyrignac.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Conseil Municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour la tenue de la session de novembre, dimanche prochain, 23 novembre à 14 heures.
Conférence d'hygiène sociale. — M. Fourgous, médecin chef du dispensaire de Gourdon, fera dans la salle des réunions le 24 novembre prochain, une conférence sur la tuberculose et le tumeur antituberculeuse.
Cette conférence avec projections cinématographiques sera présidée par M. Davidou, maire de Gourdon.
Points et chaussées. — Par arrêté ministériel M. Meyrignac, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, vient d'être nommé ingénieur chargé de la subdivision de Gourdon.
Nos souhaits de bienvenue à M. Meyrignac.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Conseil Municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour la tenue de la session de novembre, dimanche prochain, 23 novembre à 14 heures.
Conférence d'hygiène sociale. — M. Fourgous, médecin chef du dispensaire de Gourdon, fera dans la salle des réunions le 24 novembre prochain, une conférence sur la tuberculose et le tumeur antituberculeuse.
Cette conférence avec projections cinématographiques sera présidée par M. Davidou, maire de Gourdon.
Points et chaussées. — Par arrêté ministériel M. Meyrignac, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, vient d'être nommé ingénieur chargé de la subdivision de Gourdon.
Nos souhaits de bienvenue à M. Meyrignac.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Conseil Municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour la tenue de la session de novembre, dimanche prochain, 23 novembre à 14 heures.
Conférence d'hygiène sociale. — M. Fourgous, médecin chef du dispensaire de Gourdon, fera dans la salle des réunions le 24 novembre prochain, une conférence sur la tuberculose et le tumeur antituberculeuse.
Cette conférence avec projections cinématographiques sera présidée par M. Davidou, maire de Gourdon.
Points et chaussées. — Par arrêté ministériel M. Meyrignac, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, vient d'être nommé ingénieur chargé de la subdivision de Gourdon.
Nos souhaits de bienvenue à M. Meyrignac.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Conseil Municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour la tenue de la session de novembre, dimanche prochain, 23 novembre à 14 heures.
Conférence d'hygiène sociale. — M. Fourgous, médecin chef du dispensaire de Gourdon, fera dans la salle des réunions le 24 novembre prochain, une conférence sur la tuberculose et le tumeur antituberculeuse.
Cette conférence avec projections cinématographiques sera présidée par M. Davidou, maire de Gourdon.
Points et chaussées. — Par arrêté ministériel M. Meyrignac, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, vient d'être nommé ingénieur chargé de la subdivision de Gourdon.
Nos souhaits de bienvenue à M. Meyrignac.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Conseil Municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour la tenue de la session de novembre, dimanche prochain, 23 novembre à 14 heures.
Conférence d'hygiène sociale. — M. Fourgous, médecin chef du dispensaire de Gourdon, fera dans la salle des réunions le 24 novembre prochain, une conférence sur la tuberculose et le tumeur antituberculeuse.
Cette conférence avec projections cinématographiques sera présidée par M. Davidou, maire de Gourdon.
Points et chaussées. — Par arrêté ministériel M. Meyrignac, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, vient d'être nommé ingénieur chargé de la subdivision de Gourdon.
Nos souhaits de bienvenue à M. Meyrignac.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Conseil Municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour la tenue de la session de novembre, dimanche prochain, 23 novembre à 14 heures.
Conférence d'hygiène sociale. — M. Fourgous, médecin chef du dispensaire de Gourdon, fera dans la salle des réunions le 24 novembre prochain, une conférence sur la tuberculose et le tumeur antituberculeuse.
Cette conférence avec projections cinématographiques sera présidée par M. Davidou, maire de Gourdon.
Points et chaussées. — Par arrêté ministériel M. Meyrignac, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, vient d'être nommé ingénieur chargé de la subdivision de Gourdon.
Nos souhaits de bienvenue à M. Meyrignac.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Conseil Municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour la tenue de la session de novembre, dimanche prochain, 23 novembre à 14 heures.
Conférence d'hygiène sociale. — M. Fourgous, médecin chef du dispensaire de Gourdon, fera dans la salle des réunions le 24 novembre prochain, une conférence sur la tuberculose et le tumeur antituberculeuse.
Cette conférence avec projections cinématographiques sera présidée par M. Davidou, maire de Gourdon.
Points et chaussées. — Par arrêté ministériel M. Meyrignac, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, vient d'être nommé ingénieur chargé de la subdivision de Gourdon.
Nos souhaits de bienvenue à M. Meyrignac.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Conseil Municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour la tenue de la session de novembre, dimanche prochain, 23 novembre à 14 heures.
Conférence d'hygiène sociale. — M. Fourgous, médecin chef du dispensaire de Gourdon, fera dans la salle des réunions le 24 novembre prochain, une conférence sur la tuberculose et le tumeur antituberculeuse.
Cette conférence avec projections cinématographiques sera présidée par M. Davidou, maire de Gourdon.
Points et chaussées. — Par arrêté ministériel M. Meyrignac, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, vient d'être nommé ingénieur chargé de la subdivision de Gourdon.
Nos souhaits de bienvenue à M. Meyrignac.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Conseil Municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour la tenue de la session de novembre, dimanche prochain, 23 novembre à 14 heures.
Conférence d'hygiène sociale. — M. Fourgous, médecin chef du dispensaire de Gourdon, fera dans la salle des réunions le 24 novembre prochain, une conférence sur la tuberculose et le tumeur antituberculeuse.
Cette conférence avec projections cinématographiques sera présidée par M. Davidou, maire de Gourdon.
Points et chaussées. — Par arrêté ministériel M. Meyrignac, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, vient d'être nommé ingénieur chargé de la subdivision de Gourdon.
Nos souhaits de bienvenue à M. Meyrignac.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Conseil Municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour la tenue de la session de novembre, dimanche prochain, 23 novembre à 14 heures.
Conférence d'hygiène sociale. — M. Fourgous, médecin chef du dispensaire de Gourdon, fera dans la salle des réunions le 24 novembre prochain, une conférence sur la tuberculose et le tumeur antituberculeuse.
Cette conférence avec projections cinématographiques sera présidée par M. Davidou, maire de Gourdon.
Points et chaussées. — Par arrêté ministériel M. Meyrignac, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, vient d'être nommé ingénieur chargé de la subdivision de Gourdon.
Nos souhaits de bienvenue à M. Meyrignac.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Conseil Municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour la tenue de la session de novembre, dimanche prochain, 23 novembre à 14 heures.
Conférence d'hygiène sociale. — M. Fourgous, médecin chef du dispensaire de Gourdon, fera dans la salle des réunions le 24 novembre prochain, une conférence sur la tuberculose et le tumeur antituberculeuse.
Cette conférence avec projections cinématographiques sera présidée par M. Davidou, maire de Gourdon.
Points et chaussées. — Par arrêté ministériel M. Meyrignac, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, vient d'être nommé ingénieur chargé de la subdivision de Gourdon.
Nos souhaits de bienvenue à M. Meyrignac.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Conseil Municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour la tenue de la session de novembre, dimanche prochain, 23 novembre à 14 heures.
Conférence d'hygiène sociale. — M. Fourgous, médecin chef du dispensaire de Gourdon, fera dans la salle des réunions le 24 novembre prochain, une conférence sur la tuberculose et le tumeur antituberculeuse.
Cette conférence avec projections cinématographiques sera présidée par M. Davidou, maire de Gourdon.
Points et chaussées. — Par arrêté ministériel M. Meyrignac, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, vient d'être nommé ingénieur chargé de la subdivision de Gourdon.
Nos souhaits de bienvenue à M. Meyrignac.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Conseil Municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour la tenue de la session de novembre, dimanche prochain, 23 novembre à 14 heures.
Conférence d'hygiène sociale. — M. Fourgous, médecin chef du dispensaire de Gourdon, fera dans la salle des réunions le 24 novembre prochain, une conférence sur la tuberculose et le tumeur antituberculeuse.
Cette conférence avec projections cinématographiques sera présidée par M. Davidou, maire de Gourdon.
Points et chaussées. — Par arrêté ministériel M. Meyrignac, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, vient d'être nommé ingénieur chargé de la subdivision de Gourdon.
Nos souhaits de bienvenue à M. Meyrignac.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Conseil Municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour la tenue de la session de novembre, dimanche prochain, 23 novembre à 14 heures.
Conférence d'hygiène sociale. — M. Fourgous, médecin chef du dispensaire de Gourdon, fera dans la salle des réunions le 24 novembre prochain, une conférence sur la tuberculose et le tumeur antituberculeuse.
Cette conférence avec projections cinématographiques sera présidée par M. Davidou, maire de Gourdon.
Points et chaussées. — Par arrêté ministériel M. Meyrignac, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, vient d'être nommé ingénieur chargé de la subdivision de Gourdon.
Nos souhaits de bienvenue à M. Meyrignac.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Conseil Municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour la tenue de la session de novembre, dimanche prochain, 23 novembre à 14 heures.
Conférence d'hygiène sociale. — M. Fourgous, médecin chef du dispensaire de Gourdon, fera dans la salle des réunions le 24 novembre prochain, une conférence sur la tuberculose et le tumeur antituberculeuse.
Cette conférence avec projections cinématographiques sera présidée par M. Davidou, maire de Gourdon.
Points et chaussées. — Par arrêté ministériel M. Meyrignac, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, vient d'être nommé ingénieur chargé de la subdivision de Gourdon.
Nos souhaits de bienvenue à M. Meyrignac.

HENRI ESDERS
88 et 124, Rue de Rivoli, PARIS
MAISON DE VENTE A CAHORS
AU PROGRÈS
10, Rue du Maréchal-Joffre
DU SAMEDI 22 NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE

RABAIS
SUR TOUS NOS PRIX
ET TOUS NOS ARTICLES **20%**

PARDESSUS pour hommes, Raglans ou Croisés, teintes modes ou classiques ou 1/2 teintes.
PRIX du Catalogue. 99 145 195 245
PRIX après Rabais. 79 20 116 156 196

PARDESSUS ou RAGLANS pour hommes dans de très belles draperies d'Elbeuf, teintes modes ou classiques, bleu ou noir, façon tailleur.
PRIX du Catalogue. 295 345 395
PRIX après Rabais. 246 276 316

NOS COMPLETS HIVER ou 1/2 SAISON
Toutes formes, droite ou Croisée, sans augmentation de PRIX jusqu'à 80 de tour de ceinture.
Très beaux tissus cheviottés ou peignés, coloris mode, classiques, ou bleu ou noir.

MÊMES PRIX et MÊMES RABAIS que PARDESSUS

TRÈS BEAUX MANTEAUX COUTURIER (Modèles)
(rien de la confection)
en beau drap amazone qualité supérieure, col et parements, fourrure pleine peau très belle qualité double satin.
MOINS 20% 345 395 445 495
quantité limitée

MANTEAUX DE FOURRURE, en très beau Colombie épilé noir, cols et poignets pareils, ou garnis belle castorette, grand choix de Modèles Nouveaux.
MOINS 20% 1.200 950 650
quantité limitée

MANTEAUX DE PELUCHE de SOIE, qualité extra, grand col fourrure, australia blanc, gris ou marron entièrement doublé satin, richement brodé à la base.
395 fr. après Rabais 316 fr.

MANTEAUX en très beaux velours de laine noir et tous coloris, formes mode. 195 155 120 99
Après Rabais. 156 124 96 79 20
Manteaux vel. de laine forme droite, prix net 59 fr. et 39 fr.

Les Vêtements Jeunes Gens, Enfants et Fillettes, bénéficient du même Rabais
Le Rabais énorme et réel, consenti durant ces 8 jours, à notre clientèle, portera sur une quantité considérable de Vêtements, dont il est superflu de vanter la Coupe et la qualité, à ceux nombreux qui connaissent cette puissante et honnête maison.
Les Prix incroyablement bas, que nous pratiquons, sont tout à fait voisins du prix de revient. Les articles ci-dessus désignés sont au dernier cri de la mode, et non des articles défratchés ou démodés.

UNE SIMPLE VISITE VOUS EN CONVAINCRA

P. FRANCÈS
vous présente le meilleur
PHONOGRAPHE

et un choix de
MILLE disques
GRAMOPHONE-ODEON
COLUMBIA-PATHÉ
Audition permanente
36, Boulevard Gambetta, CAHORS

MENAGERES
LES CHARBONS
de la Maison H. CALABRESI et Cie
NE FUMENT PAS, N'ENCRASSENT PAS
CHAUFFENT BIEN...
Bureau annexe de commande
109, Bd Gambetta (près le Théâtre)

ON DEMANDE
BONNE A TOUT FAIRE
25 à 30 ans, pour Paris
S'adresser : 2, Place Lucrétius, CAHORS

AUTO OCCASION
marque Zèbre, 5 CV., 2 places
moteur état neuf
Prix à débattre, Adresse : **POUJADE**
Vétérinaire à Cahors

SERVICE RAPIDE
A partir de Lundi 17 Novembre, tous les Lundis et Jeudis, départ du service rapide **CAHORS-PARIS** (toutes marchandises).
S'adresser au bureau : **P. NOYER**
rue Wilson, Cahors

A

LA SÉRIE MERVEILLEUSE

PHILIPS
Prix imposé suivant tarif

5.000 PHONOS GRATUITS
distribués à titre de propagande aux lecteurs de ce journal ayant trouvé la solution du concours ci-contre et se conformant à nos conditions. Remplacez les points par des lettres de façon à obtenir 3 mois de l'année et en prenant une lettre de chacun de ces mois vous obtiendrez un 4^e mois, lequel ? Découpez ce bon et adressez-le directement à ARYA, 22, rue des Quatre-Frères-Peignot, Paris (15^e). Joindre une enveloppe timbrée à 0 fr. 50 portant votre adresse.

**M. S.
A. A. T.
J. N.**

PRÉVENEZ -- GUÉRISSEZ
les Crevasses, Gorgeuses, Engèlures
EN EMPLOYANT LE
CAMPURICE DU CANADA
Il vous conservera une peau douce et souple, même par les plus grands froids.
La boîte 5 francs toutes pharmacies
Dépôt : CAHORS, Phies ORLIAC et LARRIEU
SOULLAC Pharmacie BOUYER

MACHINES À TRICOTER rondes et rectilignes, prix de fabrication travail assuré catal. apprent. gratuits, laine, coton, soie. Px. gros échantil. gratuits. La Laborieuse, 35, Cours Pasteur, Bordeaux.

VENTE DIRECTE DU FABRICANT
ROUITIERE 250,
GOURSE 230,
LIVRES COMPLÈTEMENT ÉQUIPÉES
ET GARANTIES 5 ANS

MACHINES À COUDRE 700, PHONOGRAPHES 250,
MACHINES À LAVER 210, VOITURES D'ENFANTS 160,
FUSILS HANMERLESS 240, FABRICATION SUPÉRIEURE
CATALOGUE FRANCO SUR DEMANDE
MANUFACTURE DES CYCLES BALLIS
12 RUE DU ONZE-NOVEMBRE ST-ETIENNE

MACHINES À TRICOTER ttes larg. Prix de fabriq. Travail assuré. Catal. apprent. gratuits. LAINES ttes nuances Echant. gratis. — LA LABORIEUSE, 10, Quai d'Orléans, Nantes.

VENTE
DE
FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître JULHIA, notaire à Montcuq, le quatorze novembre mil neuf cent-trente, enregistré, M. François-Victor MOURGUES, limonadier, et Madame Marie LACAN, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Montcuq, ont vendu à M. Jean SERENA, ancien chef de chantier à la ligne en construction Cahors-Moissac, demeurant à Carenon (Aveyron), le fonds de commerce de limonadier qu'ils exploitaient à Montcuq, connu sous le nom de « GRAND CAPE DU BOULEVARD ».

Domicile à été élu pour les oppositions au siège du fonds vendu.

Pour premier avis.
E. JULHIA.

Imp. COUSLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Représentant ou Courtiers agricoles visit. cl. rur. (fermes, etc. sont dem. p. vente suraliments fortifiants p. tous animaux (5 produits réputés). Réf. sér. exig. Indiquer zone travail. Forte Commis. Ecr. : Ets des produits CLAPOS, Saumur (M.-&-L.).

MACHINES À TRICOTER
« WALTER »
La marque mondiale
Garantie 5 ans
AGENT :
G. FOURNEL
5, Rue Lebon — RODEZ

Apprentissage complet à domicile sans augmentation de prix. Le meilleur des métiers, le plus facile à apprendre, celui qui coûte le moins à s'installer et qui rapporte le plus.

REPRÉSENTANTS demandés aux fermiers produits vétérinaires et alimentaires : Tr. fortes remises. Situation d'avenir. Ecr. GALLAIS & PATUREAU BOURGES (Cher).

PRÊTS immédiats Fonctionnaires, employés admin. Office des Fonct. 33 c. Pasteur, Bordeaux. S'adr. MARFAING, Expert, Cahors.

Bibliographie

Un livre d'érudition et de poésie.
Pour bien connaître notre Quercy, dans le passé et dans le présent, il faut lire :
Le Lot à petites journées
par Eugène GRANGIÉ
préface de Léon Lafage,
illustrations de Mlle Alice Millochau (Nouvelle édition)
Berger-Levrault et Paul Meyzenc, éditeurs, Paris et Cahors, (chez tous les libraires)

Raymond REY
Professeur de l'Université
Docteur ès lettres

La Cathédrale de Cahors
et les origines de l'architecture à coupes d'Aquitaine

Les Vieilles Eglises Fortifiées
du Midi de la France
Henri LAURENS, Editeur, Paris

En vente : A CAHORS
LIBRAIRIE MEYZENC
P. FRANCS, Successeur
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD

Au Tic Tac de la Vieille Pendule
(Contes quercynois)
par Eugène GRANGIÉ

Un volume in-32 de cent pages avec portrait de l'auteur :

Prix : cinq francs
En vente : A CAHORS
LIBRAIRIE MEYZENC
P. FRANCS, Successeur
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD

EUGÈNE GRANGIÉ

Cahors-en-Quercy
(avec dessins de Mlle Alice Millochau)
1 vol. Prix : 6 fr.
En vente : A CAHORS
LIBRAIRIE MEYZENC
P. FRANCS, Successeur
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD

Chemin de fer de Paris à Orléans

Création d'un service de douane à la gare de Paris-Quai d'Orsay

Pour faciliter les relations entre l'Espagne et la France, les Chemins de fer de Paris à Orléans et du Midi se sont mis d'accord pour que le dédouanement des bagages soit fait à la gare de Paris-Quai d'Orsay au lieu des gares frontières de Hendaye et Cerbère pour les bagages en provenance de l'Espagne acheminés par les trains 32, 24 et 8, via Hendaye (arr. à 9 h. 15, 10 h. 55 et 20 h.) et par les trains 62 et 68, via Cerbère (arr. à 9 h. 30 et 10 h. 15).

Le Bureau de Douane de Paris-Quai d'Orsay est ouvert tous les jours de 8 h. à 12 h. et de 20 h. à 20 h. 30.

Billets d'excursion à prix réduit

En vue de donner de nouvelles facilités aux voyageurs se rendant dans les Pyrénées, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec le réseau du Midi, délivre des billets individuels d'excursion à itinéraires fixes en 1^{re} et 2^e classes, avec faculté d'arrêt, pour les régions ci-après :
1^o Paris à Bordeaux, la Côte Basque, les Pyrénées et retour par Bordeaux ;
2^o Paris à Bordeaux, la Côte Basque, les Pyrénées et retour par Toulouse ;
3^o Bordeaux à la Côte Basque, les Pyrénées et retour à Bordeaux ;

4^o Bordeaux à la Côte Basque, les Pyrénées et retour à Montauban.

Il est délivré pour les itinéraires 3^o et 4^o, au départ de toutes les gares des Réseaux d'Orléans et du Midi, des billets spéciaux complémentaires à prix réduit, de 1^{re} et 2^e classes, pour gagner ou quitter ces itinéraires à Bordeaux ou à Montauban.

Les billets fixes et complémentaires sont valables 33 jours, avec faculté de prolongation de deux fois 15 jours.

Pour plus amples renseignements, consulter : les gares des réseaux intéressés ; l'Agence Orléans-Midi, 16, boulevard des Capucines, l'Agence P.-O., 126, boulevard Raspail, la Maison du Tourisme, 53, Avenue George-V, à Paris.

Facilités pour la livraison à domicile des bagages dans Paris

Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages, à le faire connaître dès la gare de départ.

A l'arrivée, ils présentent leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares du Quai d'Orsay ou d'Austerlitz en remettant leur commande de livraison et, le cas échéant, leurs clés, s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'Octroi.

Ils peuvent ainsi gagner ensuite leur domicile débarrassés de tout souci.

Un bureau de Voyageurs
126, boulevard Raspail, à PARIS

Il est rappelé au public que, pour faciliter les déplacements, la Cie d'Orléans possède 126, Boulevard Raspail (Téléph. : Litré 99-67) un bureau affecté au service des voyageurs.

Ce bureau délivre les diverses catégories de billets au départ de Paris pour toutes gares des réseaux d'Orléans, du Midi, du Nord, de l'Est et d'Alsace et de Lorraine, et fournit tous renseignements et brochures concernant les voyages sur ces réseaux. Il donne suite, dans la limite des places disponibles, aux demandes de locations de places dans les trains rapides et express au départ de Paris-Quai d'Orsay et Paris-Austerlitz (délai maximum : deux semaines, soit 14 jours avant la date fixée pour le départ, ce jour compris).

D'autre part, du 1^{er} juin au 30 septembre 1930 inclus, les bagages à destination du Réseau d'Orléans et de ses au delà sont acceptés à l'enregistrement, à ce Bureau, comme ils le seraient dans une gare ; en outre de la taxe afférente au transport par chemin de fer, il est perçu pour le transport de ces bagages, entre le dit bureau et la gare de départ, les prix ci-après :

un colis 2 francs
par colis en sus du premier ... 1 franc

Ce bureau est ouvert tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 8 h. à 12 heures et de 13 h. 30 à 18 heures.

Etude de M^e G. FONTANGES, Docteur en Droit, Avoué près le Tribunal civil de Figeac, y demeurant, Quai Legendre n° 18 (successeur de son père).

VENTE sur LICITATION à la suite de surenchère du sixième D'UN JARDIN situé sur la commune de Figeac

Adjudication fixée au **MERCREDI TROIS DÉCEMBRE MIL NEUF CENT TRENTE à QUATORZE HEURES** au Palais de Justice à Figeac, à l'audience des criées du Tribunal civil de Figeac.

En exécution : 1^o d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil du département du Lot, en date du trois juin mil neuf cent trente, enregistré et signifié entre : Monsieur Léon GAILLARDY, propriétaire, demeurant et domicilié à Figeac, demandeur, ayant Maître FONTANGES pour avoué.
En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Louis GAILLARDY, commis-greffier principal au tribunal civil de première instance de Casablanca (Maroc), défendeur, ayant Maître NUVILLE pour avoué.

2^o D'un autre jugement contradictoirement rendu entre les mêmes parties par le tribunal civil de première instance de Figeac, le huit octobre mil neuf cent trente, enregistré et signifié ;

Il sera procédé le **MERCREDI TROIS DÉCEMBRE MIL NEUF CENT TRENTE, à QUATORZE HEURES**, au Palais de Justice à Figeac, par-devant Messieurs les Président et juges composant le Tribunal civil de première instance de Figeac, à l'adjudication sur surenchère du sixième, au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble ci-après désigné dépendant de la succession de Madame Marie ARNAL, sans profession, en son vivant veuve de Monsieur Jean GAILLARDY, demeurant à Figeac (Lot).

la requête de Monsieur Léon GAILLARDY, propriétaire, demeurant et domicilié à Figeac, demandeur, ayant Maître FONTANGES pour avoué.
En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Louis GAILLARDY, commis-greffier principal au tribunal civil de première instance de Casablanca (Maroc), défendeur, ayant Maître NUVILLE pour avoué.

DÉSIGNATION
DE
l'immeuble à vendre

TROISIEME LOT
Un jardin situé sur la commune de Figeac au lieu dit les Condaminés et paraissant figurer à la matrice cadastrale de la dite commune sous le n° 85 p. section D, pour une contenance de sept ares vingt centiares de la 2^e classe et un revenu matrimonial de 13 fr. 25. Une petite maisonnette construite en maçonnerie et convertie en tuiles est édifée sur ce jardin qui confronte à propriétés Petit, Canteloube, Marroncle et Despeyroux.
Cet immeuble sera vendu tel qu'il se poursuit et se comporte, sans en rien excepter ni réserver et tel qu'il appartient aux vendeurs.
Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître FONTANGES, surenchère et tous ceux qui se trouvent exposés pour parvenir à la vente sur surenchère, seront supportés par les vendeurs, mais seulement jusqu'à concurrence de la différence existant entre le prix de la première adjudication et le prix de l'adjudication sur surenchère. Si le montant de ces frais est supérieur à cette différence entre le premier prix et le prix nouveau, l'excédent des dix francs incombant à l'adjudicataire qui en sera tenu en sus du prix d'adjudication.

première enchère, les frais de chef de quels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils doivent requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.
Figeac, le quatorze novembre mil neuf cent trente.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils doivent requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.
Figeac, le quatorze novembre mil neuf cent trente.

G. FONTANGES,
avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître FONTANGES, avoué à Figeac, rédacteur du cahier des charges, poursuivant la vente, qui, comme tous ses confrères de Figeac, peut être chargé d'enchérir.

CAHORS, Imp. COUSLANT.

Feuilleton du « Journal du Lot » 30

LE DROIT A LA FORCE

Par Daniel LESUEUR

VII

Xavière Ausserand, sans le savoir, avait en elle-même la flamme sacrée, la prédestination des vraies amoureuses. Mais la vivacité de son esprit, la chaleur de son cœur, l'élan de ses rêves, les impulsions de son jeune sang, tout ce qui la portait vers la révélation grandiose, contenu par une éducation chaste, solitaire l'emplissait seulement d'un immense espoir incertain. Espoir qui se changeait en une joie souveraine, inexplicable, lorsque survenait Clément Fontès.

Ce matin, l'ivresse confuse l'avait éblouie à l'arrivée de l'architecte, dans cette salle d'en bas où elle arrangeait la jambe du petit Léon Burotte. Et c'était encore une douceur du hasard d'être surprise en cette occupation qui, indirectement, la faisait participer à l'activité bienfaisante du maire de Theuville. Mais, quand il lui proposa de l'entretenir à l'écart, et même en cachette de sa mère, un émoi la bouleversa, — frayer ou plaisir ?... —

un émoi dont elle tremblait de la tête aux pieds, et qui pourtant prêtait soudain à l'existence une saveur jamais éprouvée.

— Oui, reprit Fontès, répondant à l'anxieuse interrogation des yeux limpides, je dois vous poser une question cruelle, une question terrible, — moins cruelle et moins terrible pourtant que l'incertitude de ma conscience.

— Posez-la moi, cette question, dit résolument Xavière.

La respiration, la couleur lui revenaient. S'il n'y avait qu'à dire la vérité !... Et déjà, la vérité même resplendissait dans le bleu élargi de ses prunelles. Elle attendait avec une fermeté tranquille, dont sembla s'aggraver le tourment de Fontès.

— Que croire ?... Que souhaiter ?... Ah ! je n'ai pas mérité... murmura-t-il.

Une indicible douleur était dans sa voix, sur son visage. Le cœur de Xavière se contracta.

— Vous souffrez... monsieur Fontès ?... vous souffrez ?... demanda-t-elle en effleurant sa manche d'une main tremblante.

Tous deux se tenaient debout dans l'allée sans songer à marcher plus loin ni à s'asseoir sur le banc. L'air immobile avait une fraîche douceur. Aucun souffle ne détachait les feuilles mortes. Par les éclaircies, on apercevait, aux croupes des collines, les lointains forestiers, qui s'estompaient dans une brume blanche. Le vaporeux automne, avec son silence, avec ses parfums oppressants, remplissait l'espace. Un

bruit sec, répété, se fit entendre. C'était le bec d'un pivert, qui fouillait une écorce, pour y découvrir sa proie, l'atome de vie dont il allait faire un peu de mort.

— Vous souffrez ? répéta Xavière. C'est à cause de Jacques ?...
— A moins que ce ne soit à cause de vous.

Il appuya dans ses yeux un regard de force, de colère et de chagrin. Elle reçut ce regard comme une offrande magique et fatale. Pour rien au monde elle n'eût souhaité quelque chose de moins poignant, de lui à elle, en ce matin d'automne, où toute la Nature penchait vers elle une face inconnue. Dependait elle n'était qu'une très jeune fille et son cœur sautait d'appréhension.

— Xavière, prononça Clément, vous savez bien que mon frère est arrêté ? Elle inclina la tête, légèrement, vaguement — comme par répugnance devant un sujet interdit.

— Et vous savez sous quel prétexte ?... Vous savez le seul doute qui maintient l'horrible inculpation ?
— Non... formulèrent deux lèvres tremblantes.

— Comment ?... Cela ne vous touche pas ?... Vous ne vous informez pas ?... Vous le croyez donc criminel ?...
Elle protesta, avec un élan de tout son être. Mais elle comprenait mal... Jacques avait donc été convoqué automatiquement comme témoin ?... Elle ne pouvait pas croire... Ses yeux se

remplirent de larmes, tandis qu'elle ajoutait :

— Ma mère ne veut pas recevoir de journaux. Elle me défend de lire ceux qui me tomberaient sous les yeux. Et ce que les gens racontent... nous ne l'écoutons pas.

— Eh bien, ce que je vais vous dire, moi... vous l'écouteriez, s'écria Fontès, dont la dureté s'accrut, car cette ignorance lui parut trop voulue. Jacques est en prison, accusé d'un assassinat, parce qu'il se refuse à révéler où il a passé la nuit du crime. Et j'ai dans les mains, vous entendez, Xavière, j'ai dans les mains, un indice, — je n'ose pas dire une preuve...
Il s'arrêta, la respiration suspendue, regardant cette figure d'innocence, en face de lui :

— Un indice de quoi ?... balbutia la jeune fille.

— Je pourrais, reprit Fontès, démontrer que mon frère n'était pas à proximité du moulin quand Louissette a été tuée.

— Quel bonheur !... Mais alors, dites... Vous allez le faire, n'est-ce pas ?...
Clément se tut, la contemplant toujours.

— Vous hésitez ?... Est-ce possible ?...
— Je me demande, fit-il, avec un accent dont elle frissonna, si je ne préférerais pas que mon frère fût coupable.

Xavière eut un tel cri, que Fontès lui saisit le poignet.

— Taisez-vous !... Taisez-vous !... N'attirez personne !... Nous n'avons pas fini de nous expliquer.

Dependant il parut renoncer à poursuivre. Se jetant assis sur le banc, au fond du taillis circulaire, il mit sa tête entre ses mains.

Xavière fit un pas, et, dans le réduit de feuillages roux, elle se tint debout devant celui dont chaque mot, chaque geste, l'émouvait indiciblement.

Une frayeur grandissait en elle. Car elle commençait d'entrevoir... Et, tout de suite, elle évoqua sa mère... Cette maman débile, devenue comme son enfant, et qu'elle protégeait déjà avec tant de peine contre les petits chocs de la vie, trop nerveusement amplifiés. Pourquoi n'aurait-elle pas eu l'écart de tout !... L'instinct de se réarmer contre cette faiblesse, de se servir contre la frêle poitrine, sous l'éternel châle de laine... Ce fut un éclair. Puis une secrète exaltation redressa la jeune fille, un philtre magique... Ne devinait-elle pas combien elle préoccuperait Clément ? Lui, tellement maître de soi... maintenant effondré, secoué d'un pareil trouble, — et criant ceci : Je préférerais mon frère coupable !... Alors ?... C'était donc pour elle ?... Eblouissement !... La catastrophe pouvait venir... Une catastrophe pouvait venir... Les plus ardentes pensées de... de celui qu'elle regardait là, dans ce bosquet rouillé d'octobre, qu'elle regardait de toute sa sauvagerie et folle petite âme de dix-huit ans.

(A suivre.)

Tous droits réservés.